

AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE ET HORAIRES

La durée hebdomadaire de la scolarité est fixée à 24h, réparties les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les élèves entrent en classe à 8h45 et 14h00.

Les élèves sortent de classe à 12h15 et 16h30.

L'école est ouverte à 8h35 et 13h50.

Un élève ne peut quitter l'école durant les heures scolaires sauf si les parents en font la demande écrite et qu'il est accompagné (l'enseignant doit voir le parent ou la personne autorisée pour lui faire signer le document de sortie et/ou d'entrée).